



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 022/2016 DU 26 AVRIL 2016

Autorisant le Maire à signer avec le Centre de Gestion et de Formation la convention relative à la formation facultative de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016	L'an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.								
Date d'affichage : 19 AVRIL 2016									
Date d'affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016									
Date d'affichage de la présente délibération :									
Résultats des votes :	VOTANTS	31	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>06</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	06
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	25								
PROCURATION	06								
	POUR	31							
	CONTRE	00							
	ABSTENTION	00							
La délibération est adoptée à l'unanimité									

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 022/2016 du 26.04.2016

Autorisant le Maire à signer avec le Centre de Gestion et de Formation la convention relative à la formation facultative de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU la délibération n° 3-2011 du 8 décembre 2011 du Centre de gestion et de formation, relative aux conventions conclues en application de l'article 32 de l'ordonnance n° 2005-10 ;
- VU la délibération n° 12-2011 du 8 décembre 2011 du Centre de gestion et de formation, relative aux formations facultatives des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU la délibération n° 116-2015 du 09 décembre 2015 portant approbation du budget principal de l'exercice 2016 de la commune de Pirae ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU le projet de convention ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26.04.2016 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé pour l'année 2016 à signer et mettre en œuvre la convention avec le Centre de gestion et de formation (C.G.F) concernant la formation facultative de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,



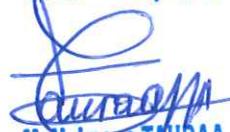
Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le... **- 2 MAI 2016** et publication du **- 4 MAI 2016**

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,



M. Heimana TAURAA
Edouard FRITCH
Le Maire

